

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UFOP se positionne résolument aux côtés des équipes gouvernementales en faveur de la fluidification du parcours de soins en France et la mise en œuvre d'une politique efficiente de prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie

L'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP) salue la nomination auprès de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, de Frédéric Valletoux, en tant que ministre délégué à la Santé et à la Prévention, et de Fadila Khattabi en tant que ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées.

L'UFOP rappelle qu'elle se tient résolument aux côtés des équipes ministérielles afin de poursuivre les travaux enclenchés en faveur notamment de la fluidification du parcours de soins des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie et pour répondre de manière efficiente aux enjeux du vieillissement de la population.

Maladies cardiovasculaires, génétiques ou auto-immunes, paralysie cérébrale, cancers, malformations congénitales, amputations, diabète, arthrose... le nombre de personnes prises en charge par les orthoprothésistes est croissant.

Ces professionnels de santé conçoivent, fabriquent et délivrent des appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, corsets, corsets-sièges...) destinés à redonner aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, une autonomie dont la naissance, la maladie, un accident ou l'âge les a privées. Ils constituent ainsi un maillon essentiel du parcours de santé de ces personnes en agissant sur leur qualité de vie et en favorisant leur réinsertion professionnelle, éducative et sociale.

Notre profession de santé se place tout logiquement aux côtés des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'une politique efficiente de prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie conciliant les besoins des patients et ceux des professionnels de santé qui les appareillent et les accompagnent, parfois tout au long de leur vie.

Rappelons toutefois, que si les patients en situation de handicap ou en perte d'autonomie sont de mieux en mieux suivis, s'ils sont soutenus par des appareillages orthopédiques de plus en plus confortables et technologiquement élaborés et mis en lumière par les Jeux Paralympiques à venir, la profession d'orthoprothésiste reste sous haute tension : tarifs en orthoprothèse gelés depuis 2017, explosion des coûts de l'énergie, des carburants et des matières premières, obsolescence du cadre réglementaire qui la régit...

Cette situation critique, sans précédent, impacte d'ores et déjà la prise en charge de nos 850 000 patients en situation de handicap ou en perte d'autonomie. C'est pourquoi, la profession appelle de ses vœux la poursuite des discussions déjà engagées avec les équipes gouvernementales précédentes dans le cadre d'un dialogue constructif avec ses nouveaux ministres de tutelle.

À propos de l'UFOP : créée en 1988, l'UFOP est l'organisation professionnelle représentative du grand appareillage orthopédique externe sur mesure. Elle regroupe 90 % des professionnels de l'orthoprothèse exerçant dans plus de 230 sites en France métropolitaine et dans les territoires et départements d'outre-mer.

Pour en savoir plus : [dossier de presse](#)

Contact médias : myra@frapiersaab.com - 06 70 10 82 24